

MODALITÉS DE RÉSERVATION :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée.
Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.
Les réservations peuvent être effectuées par e-mail ou téléphone, mais une confirmation devra intervenir par écrit (signature du contrat et versement de l'acompte) dans les 14 jours de la demande de réservation. Passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis et sans recours pour le client. À réception du contrat signé et du versement de l'acompte (dont 25 € de frais de réservation non remboursables), nous vous adresserons en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation.
Les tarifs et informations publiées sont communiqués sous réserve des erreurs d'impression ou d'omission pouvant figurer sur les documents publicitaires (textes et visuels non contractuels). Seuls les prix figurant, sur la confirmation de réservation sont contractuels. Les prix sont exprimés en euros, et tiennent compte du taux de TVA en vigueur au jour du paiement.

EMPLACEMENTS : Arrivée 14h - Départ 12h.

Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18h afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site. Toute parcelle non libérée à 12h entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.
Lors du départ, les frais complémentaires de séjour doivent être soldés (ensemble des suppléments/dépenses souscrits sur place et non réglés).
Le nombre de participants est limité à 6 personnes, bébé compris.
Pensez à vous munir d'une rallonge et d'une prise européenne (vente sur place, dans la limite des stocks disponibles).

LOCATIONS : Arrivée : 16h - Départ 10h.

Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18h afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site.
L'état des lieux d'entrée se fait par le client.
Ce dernier est tenu de signaler toute anomalie dans les 24h suivant son arrivée.
Les départs se font entre 8h30 et 10h. Passé ce délai, une journée supplémentaire vous sera facturée. Lors du départ, les frais complémentaires de séjour doivent être soldés (ensemble des suppléments/dépenses souscrits sur place et non réglés).
Pour les locations d'hébergements, le forfait inclut le nombre de personnes (bébé inclus) prévu lors de la réservation, dans la limite de 8 places selon le type d'hébergement choisi. Si le nombre de personnes se présentant dépasse la capacité de l'hébergement sélectionné, le camping est en droit de leur refuser l'accès.
Un dépôt de garantie de 375 € vous sera demandé en carte bancaire, au plus tard le jour de votre arrivée, afin de compenser les éventuels dommages ou dégradations causés lors de votre séjour. Ces données seront supprimées à échéance du présent contrat.
Le camping vous proposera également de souscrire au forfait ménage (au moins 48 heures avant votre départ). L'état des lieux de sortie est effectué après votre départ ; si l'état est jugé satisfaisant, la caution sera détruite.

Il est rappelé que les tentes et canadiennes ne sont pas autorisées devant les locations.
Pensez à apporter vos draps, drap-housse et taies d'oreiller.
Une fois le départ effectué, l'accès au camping n'est plus autorisé.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR :

Le solde de votre séjour figurant sur votre réservation est à régler au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.
En absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée.
Le règlement du solde devant s'effectuer ainsi qu'il suit :
- **À plus de 30 jours avant l'arrivée**, les campeurs et locataires pourront utiliser les modes de paiement suivants : chèque bancaire, carte bancaire, chèques vacances et virement bancaire.
- **À moins de 30 jours avant l'arrivée**, seuls les règlements par carte bancaire seront acceptés.
En cas de réservation de « dernière minute », le règlement de votre séjour vous sera demandé en totalité.
Aucun remboursement ne sera effectué si vous souhaitez changer votre mode de règlement.
Il est rappelé que les règlements en espèces sont acceptés dans la limite du montant légal autorisé.
À défaut de recevoir le règlement du solde dans les délais susvisés, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver, à titre de dommages et intérêts, les sommes déjà versées, les versements réalisés étant considérés comme des acomptes.
Pour tout envoi de chèques vacances, nous vous conseillons vivement de faire un envoi en « valeur déclarée ». Dans le cas contraire, le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant l'acheminement de votre règlement.

ANNULATIONS :

En cas d'annulation du fait du client, il vous sera retenu ou restera dû 25 € à titre d'indemnité de rupture de contrat, ainsi que les frais suivants à titre de dommages et intérêts :
- **À plus de 30 jours avant l'arrivée** : un montant égal à 20 % du coût total de votre séjour.
- **À moins de 30 jours de votre arrivée** : un montant égal au total de votre séjour.

GARANTIE ANNULATION :

Une garantie annulation est comprise dans votre contrat de location. Avant votre départ, si l'un des événements suivants survient : maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant : vous-même ou votre conjoint, l'un de vos ascendants ou descendants, gendres ou belles filles ; décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ; dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ; licenciement économique ; accident ou vol total de votre véhicule et/ou caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le

lieu du séjour ; l'obtention d'un contrat à durée indéterminée après la date de réservation, il sera procédé au remboursement de vos frais de séjour (exclusivement le coût de la location) sous réserve de justifier de la survenance des événements susmentionnés.
25 € de frais de dossier resteront dûs.

La garantie Covid-19 fait également partie de votre contrat de location, faisant l'objet d'un remboursement dans les cas suivants : un des participants du séjour est atteint du covid dans les 15 jours qui précèdent votre séjour, vous êtes cas contact dans l'obligation de vous isoler dans les 7 jours qui précèdent votre séjour, le camping fait l'objet d'une fermeture administrative ou vous êtes dans une zone de confinement.
Sur présentation d'un justificatif attestant de la survenance de l'un de ces événements, nous procéderons dans les plus brefs délais au remboursement de votre séjour avec une retenue de 25 € de frais d'indemnisation liés au traitement de votre dossier d'annulation.

INTERRUPTION DE SÉJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISÉES :

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Malgré le paiement du solde du prix, sans nouvelle de la part du client (par email ou lettre recommandée avec accusé de réception) 48 heures après le début du séjour, l'hébergeur se réserve le droit de disposer de l'hébergement ou de l'emplacement.
Le client ne pourra alors prétendre à aucune indemnité.
Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte en cas de non utilisation d'un ou plusieurs services, ou en cas de fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

CHOIX D'EMPLACEMENT :

L'option « Choix d'emplacement » permet de bloquer définitivement un ou des emplacement(s) précis (supplément de 35€), sous réserve de nos disponibilités.
Sans souscrire à cette option, les souhaits particuliers signalés ne font l'objet d'aucune garantie d'obtention de notre part.
Si le souhait n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable.
Ce supplément peut être utilisé dans deux conditions :
- Si vous souhaitez choisir un numéro d'emplacement OU si vous avez une demande spécifique, hors critère d'enseimentement.
- Si vous réservez plusieurs emplacements : il vous permet d'avoir les emplacements côte à côte, face-à-face ou proches.
Dès que nous recevons votre demande de réservation, nous vous donnerons les emplacements disponibles pour vos dates afin que puissiez effectuer votre choix.

VISITEURS :

Après avoir été autorisés par le gestionnaire du camping, les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.
Une redevance par visiteur de plus de 2 ans et pour plus de deux heures devra être acquittée dont le montant est fixé selon le tarif en vigueur et ce afin de leur permettre d'accéder aux animations et équipements.
Leur véhicule est interdit à l'intérieur du camping et devra rester sur le parking extérieur.
Toute infraction entraînera l'expulsion de son auteur.

RÉCLAMATION :

En cas de réclamation, le client dispose d'un délai de 15 jours après la date de fin de séjour pour le signaler auprès du camping par courrier recommandé avec accusé de réception.
Le camping dispose d'un délai de 30 jours après réception de la réclamation pour y répondre. Si le client considère ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante de la part du camping, celui-ci a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximum d'un an à compter de la date de réclamation écrite adressée au camping.
En cas de non-résolution amiable du litige, le client pourra saisir la juridiction compétente.
Toute réclamation allant à l'encontre des conditions de réservations ne sera recevable.

DROIT À L'IMAGE :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie d'aucune sorte de la part du camping à utiliser sur tout support les photographies de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (Extraits) :

Le règlement intérieur peut vous être fourni sur demande et est affiché à la réception.
Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui des piscines.
Le port du bracelet club (mis à votre arrivée) est obligatoire de façon permanente jusqu'à la fin de votre séjour. Il donne accès aux animations, piscines et contribue à renforcer la sécurité dans l'établissement. Le slip de bain est obligatoire.
Le camping met en œuvre toutes les mesures de surveillance utiles aussi, il ne saurait être responsable des dommages ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des campeurs sauf faute caractérisée.
Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégories sont interdits. Les chiens doivent être tatoués ou pucés, avoir leurs vaccins à jour et être tenus obligatoirement en laisse.
Il est interdit de laisser l'animal seul.
Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur de l'établissement, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.
En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure, par le gestionnaire, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. Il est rappelé que l'établissement est sous vidéo surveillance.